

Projet de motion

M 4

Proposition d'aménagements pour : + de sécurité routière + de mobilité

Le Conseil municipal

vu l'article 29 de son règlement ;

considérant :

- que Versoix est une belle commune, qui possède de nombreux atouts de par sa situation géographique, ses accès aux infrastructures scolaires, sportives, au lac, aux espaces verts, à la forêt, mais pas seulement... ;
- que Versoix est une commune qui favorise la mobilité douce, par conséquent aussi les déplacements à pieds, notamment privilégiés par les jeunes ;
- que Versoix compte différents quartiers d'habitation, équipés de parkings visiteurs et/ou dédiés aux commerces locaux, souvent occupés par des pendulaires ou des voitures ventouses ;
- que des propositions d'adaptation réceptionnées par l'association des habitants de Montfleury qui a sollicité l'expertise de l'ingénieur en circulation routière de la section genevoise du TCS, afin de déterminer si certaines installations sont conformes aux réglementations en vigueur, tant un sentiment d'insécurité est présent ;
- que des propositions d'adaptation réceptionnées par le conseiller municipal indépendant qui a aussi sollicité l'expertise de l'ingénieur en circulation routière de la section genevoise du TCS, afin de déterminer si certaines autres installations ne pourraient pas être améliorées au regard de la mobilité intérieure et de la sécurité routière ;

relaye le rapport de 7 pages, rédigé par l'ingénieur en circulation routière de la section genevoise du TCS (remis en annexe à la présente motion) et invite le Conseil administratif à analyser ce rapport et que les propositions qu'il contient soient accompagnées par les interventions en modification qu'elles imposent, à savoir :

- élaguer voire enlever une partie de la végétation dans pourtour du passage piéton situé à la hauteur du canal, dans la descente du Collège du Léman en direction de Montfleury ;
- modifier la bordure côté Genève du passage piétons situé à proximité du pont surplombant les voies CFF, entre le collègue du Léman et Montfleury ;
- installer une présélection cycliste sur la route de Suisse, sur le carrefour permettant de se rendre à Mont-Fleury ;
- adapter le trottoir traversant du chemin de Pont-Céard en rendant la présence prioritaire de piétons de manière plus évidente, par un marquage au sol ;

- installer une zone bleue sans macaron devant les commerces du quartier du Grand-Montfleury afin d'éviter les voitures ventouses ;
- analyser toute autre idée répondant à la demande initiale de la motion.

Annexes : rapport du TCS